

Département de
l'Aveyron

COMMUNE DE VERSOLS ET LAPEYRE

Nombre de membres

en exercice : 10

Séance du lundi 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2023, à 20 h 30s'est réunie sous la présidence de Monsieur DESOTEUX Marc.

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents : Marc DESOTEUX, Henri CABANES, Guillaume JEAN, François RICARD, Audrey VAYSSIÈRE, Bernard BOULLOT, Sandrine CAMBON, Jean-Pierre HERVAS, Sandrine HAUTCLOCQ, Françoise NORMAN

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Henri CABANES

PROCES VERBAL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du P.V. du conseil municipal en date du 16 octobre 2023
- 2/ Nomination des délégués au Parc Régional Naturel des Grands Causses
- 3/ Eau et Assainissement : tarifs applicables au 1er septembre 2024
- 4/ Régie: nouveaux tarifs au 1er janvier 2024
- 5/ Salle des Fêtes : nouveaux tarifs au 1er janvier 2024
- 6/ Révision des loyers
- 7/ Questions diverses

DE 2023 035 Objet: Désignation délégués au sein Parc Naturel Régional des Grands Causses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Après un vote du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sont élus délégués auprès de l'Assemblée extra syndicale du Parc Naturel Régional des Grands Causses :

TITULAIRES :

- Jean-Pierre HERVAS
- Sandrine CAMBON

SUPPLEANTS :

- Audrey VAYSSIÈRE
- Sandrine HAUTCLOCK

Résultat du vote : Adoptée **Votants : 10** **Pour : 10** **Contre : 0** **Refus : 0**

DE 2023 036 Objet: Branchement Eau et Assainissement : nouveaux tarifs au 1er janvier 2024

Le Maire propose de modifier les tarifs des branchements eau et assainissement à compter du 1er janvier 2024, les redevances, abonnement et consommations restant inchangés :

EAU :

à compter du 1er janvier 2024 :

- branchement : 750 €

ASSAINISSEMENT

à compter du 1er janvier 2024

- Branchement : maison neuve : 2 000 €
- Branchement : participation autres maisons : 1 000 €

Où cet exposé, le Conseil approuve **à l'unanimité** ces tarifs qui seront affichés en mairie .

Résultat du vote : Adoptée **Votants : 10** **Pour : 10** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Refus : 0**

DE 2023 037 Objet: Révision des loyers année 2024

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité avait décidé de ne pas augmenter les loyers jusqu'à la fin de la mandature et que tout changement ferait l'objet d'une délibération.

Le conseil décide de modifier cette mesure et de réétudier annuellement l'opportunité d'ajuster les loyers.

Vu le contexte économique actuel caractérisé par une hausse importante des prix susceptible de mettre en difficulté financière les locataires, Monsieur le Maire propose de proroger cette décision pour l'année 2024.

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

DE 2023 038 Objet: DM N°2 : M57 Commune :Vote de crédits supplémentaires - versolsapeyre

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	322.65	
72 (042)	Production immobilisée		322.65
TOTAL :		322.65	322.65
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2116 (041)	Cimetières	322.65	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		322.65
TOTAL :		322.65	322.65
TOTAL :		645.30	645.30

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

DE 2023 039 Objet: DM N°2 : EAU : Vote de crédits supplémentaires - eauversols

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires .

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1000.00	
6218	Autres personnels extérieurs	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits .

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

DE 2023 040 Objet: DM N°3 : ASSAINISSEMENT :Vote de crédits supplémentaires - assversols

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1500.00	
6218	Autres personnels extérieurs	1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

DE 2023 038 BIS Objet: DM 2 COMMUNE M 57 : Vote de crédits supplémentaires - versolslapeyre

Annule et remplace la délibération n°2023_038 erreur matérielle

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	322.65	
72 (042)	Production immobilisée		322.65
TOTAL :		322.65	322.65

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2116 (040)	Cimetières	322.65	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		322.65
TOTAL :		322.65	322.65
TOTAL :		645.30	645.30

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Secrétaire de séance



Le Maire

